

Commune de MAS SAINTES PUELLES

Compte rendu de la réunion du conseil municipal **en date du 21/03/2024**

Le 21 Mars deux mille vingt quatre, à dix huit heures trente, le conseil municipal de la commune de MAS SAINTES PUELLES s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame SIAU Isabelle, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil municipal : 14/03/2024

Présents : Isabelle SIAU, Pierre MONOD, Françoise PEYROUZET, Alain PELISSIER, Mathias ALETRU, Marilyne BEAUDONNET, Guy BUSSON, Brigitte FOURNIL, René GALLARD, Jérôme MEUNIER, Jean-Claude NAUDINAT, Nathalie RUIZ, Béatrice SOULET

Absentes excusées : Fanny EHRHARDT, Adeline PALANQUE,

Secrétaire de séance : Mme PEYROUZET Françoise a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 21 FEVRIER 2024

Le compte rendu du conseil municipal du 21 Février 2024 est adopté sans observation.

2- COMPTE RENDU DE LA DELEGATION L.2122.22 DU CGCT

2.1- Déclaration d'intention d'aliéner

Date	Objet de la décision
	Sans objet

3- FINANCES

2.1 – Décisions budgétaires

a) Approbation et vote du CFU

Comme le rappelle l'article L1612-12 du code général des collectivités territoriales, l'arrêt des comptes d'une commune est réalisé par délibération : « l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté selon le cas par le maire (...) au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

L'article 242 de la loi de finances 2019 a ouvert la possibilité d'expérimenter le Compte Financier Unique, qui « se substitue, durant la période d'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents.

La commune de Mas Saintes Puelles s'est portée candidate pour cette expérimentation.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

11	charges à caractère général	199 955,63 €
12	charges de personnel et frais assimilés	375 995,84 €
14	atténuation de charges	119,00 €
65	autres charges courantes	68 628,05 €
656	frais de fonctionnement grp élus	0,00 €
	Total dépenses gestion courante	644 698,52 €
66	charges financières	8 187,87 €
67	charges exceptionnelles	442,00 €
	Total dépenses réelles de fonctionnement	653 328,39 €
23	virement section de fonctionnement	
42	Opér d'ordre de transferts entre sections	1 007,00 €
42	opér d'ordre à l'intérieur de la section	0,00 €
	Total dépenses d'ordre de fonctionnement	1 007,00 €
	Total	654 335,39 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
10	Dotations	
13	Subventions d'investissement	
20	Immobilisations incorporelles	
204	Subventions d'équipement versées	
21	immobilisations corporelles	344 806,07 €
	Total opérations d'équipement	344 806,07 €
192	plus ou moins values	
16	Emprunts	35 811,80 €
27	immobilisations financières	
	Total dépenses financières	35 811,80 €
	Total dépenses d'investissement	380 617,87 €
40	opérations d'ordre de transfert entre sections	
41	opérations patrimoniales	0,00 €
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	380 617,87 €
	Total	380 617,87 €

13	Atténuations de charge	41 612,13 €
70	pdts des services domaine	29 260,78 €
73	Impôts et taxe	556 745,01 €
74	Dotations	179 044,88 €
75	autres produits	24 041,32 €
	Total recette gestion courante	830 704,12 €
76	Produits financiers	0,00 €
77	Produits exceptionnels	
	Total des recettes réelles de Fonct	830 704,12 €
42	Opérations d'ordre entre section	
42	opér d'ordre à l'intérieur de la section	0,00 €
	Total	830 704,12 €
	Total	830 704,12 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
13	Subventions d'investissement	65 995,43 €
16	emprunt et dettes assimilés	552,24 €
23	immobilisation en cours	
	Total recettes d'équipement	66 547,67 €
10	Dotation	63 582,96 €
10	excédents de fonctionnement capitalisés	216 019,44 €
138	autres subvent d'équipement non trans	
24	Produits des cessions immobilières	
	Total recettes financières	279 602,40 €
	Total recettes investissement	346 150,07 €
40	virement de la section de fonctionnement	
40	opérations d'ordre de transfert entre sections	1 007,00 €
41	Opérations patrimoniales	
	Total recettes d'ordre d'investissement	1 007,00 €
	Total	347 157,07 €

<u>Articles</u>	<u>Investissements</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Restes à réaliser - RAR</u> Dépenses engagées et non payées en 2023
-----------------	------------------------	-----------------	--

1641	Remboursement capital emprunt	35 811,80	
Opérations non individualisées			
	Signaux Girod	3 095,82	
	Tableau de classement des voiries et numérotation	9 241,67	4322
Opérations d'investissement			
op 58	Accessibilité		4 510,00 €
op 59	DECI		24 000,00 €
op 61	Chaudière à bois	273 603,94 €	10 982,00 €
op 63	Aménagement entrée de ville	2 436,00 €	
op 65	Candélabres place monier, rue levant et puits artésien		25 000,00 €
op 68	Ecole (autolaveuse et anti pince doigts)	7 215,24 €	
op 69	Mairie (destructeurs de papiers	2 155,20 €	
op 73	Logements locatifs (vmc)	856,52 €	
op 74	Matériel services techniques	2 075,42 €	
op 75	OM tri sélectif (palteforme béton plateforme OM)	24 226,26 €	4275
op 76	Terrain de football et vestiaires (cage à but)	2 500,00 €	
op 81	SYADEN (chamoise - enfouissement et électrification)	17 400,00 €	28210
		380 617,87 €	101 299,00 €

Articles	Investissements	Recettes	Restes à réaliser - RAR Recettes engagées et non reçues en 2023
-----------------	------------------------	-----------------	--

Opérations non individualisées			
10222	FCTVA	24 105,90 €	
10226	Taxe d'aménagement	39 477,06 €	
1068	Excédent de fonctionnement	216 019,44 €	
165	Dépôts et cautionnement (caution appt presbytère)	552,24 €	
Opérations d'investissement			
op 51	0 phyto (Département)	1 023,00 €	
op 55	Voirie RD - traversée d'agglomération - tranche 3 (Région)	17 518,13 €	
op 58	Accessibilité (Région)	1 532,30 €	2 967,00 €
op 61	Chaudière à Bois (Département)	20 012,00 €	119 603,00 €
op 63	Amende de police (aménagement entrée de ville)	25 910,00 €	
op 81	SYADEN		12 360,00 €
Ecritures d'ordre			
2804182	Amortissement	1 007,00 €	
		347 157,07 €	134 930,00 €

	Résultat année N	Résultats antérieurs reportés (N-1)	Résultat de clôture	Reste à réaliser	Résultat cumulé
Investissement	- 33460,8 (Recettes inv - dépenses inv 347 157,07-380 617,87)	63 301,62	29 840,82	33 631 (Recettes restant dues en 2023 reportées - Dépenses dues en 2023 est reportées en 2024 134 930 - 101 299)	63 471,82
Fonctionnement	176377,73 (Recettes fonctionnement - dépenses fonctionnement 830 713,12-654 335,39)	200 000	376 377,73	Pas de RAR en fonctionnement	376 377,73

Délibération prise à l'unanimité

b) Examen et vote du résultat d'affectation

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 63 301.62 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 200 000 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution de la section d'investissement de : -33 460.80 €

Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de : 176 377.73 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :
En dépenses pour un montant de : 101 299.00 €
En recettes pour un montant de : 134 930.00 €

Besoin net de la section d'investissement :
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0.00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0.00 €

Ligne 002 :
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 376 377.73 €

Délibération prise à l'unanimité

4 – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE

3.1- Adhésion CAUE

Le CAUE travaille à la réalisation du cahier des charges, en vue du recrutement d'un bureau d'études pour le plan guide. Le CAUE intervient de manière gratuite et fonctionne entre autres avec les cotisations.

Mme le Maire propose d'y adhérer : 0.20 € * 951 habitants.

Délibération prise à l'unanimité

3.2- Charte d'engagement dans la lutte contre l'isolement social des seniors des acteurs du département de Cette charte a pour but de lutter contre l'isolement des seniors par la mise en place des objectifs.

Délibération prise à l'unanimité

3.3- Convention SNCF

Cette convention a pour but de distinguer les compétences revenant à la collectivité et celle revenant à l'Etat sur le pont – chemin du Médecin.

Mme le Maire demande l'autorisation de signer cette convention.

Délibération prise à l'unanimité

5- QUESTIONS DIVERSES

- Schéma Départemental de la solidarité territoriale : Mme le Maire a présenté ce schéma

Fin de séance à 20h37